

## Mention de la lettre du président de l'assemblée électorale du département de la Moselle, lors de la séance du 27 mars 1791

---

### Citer ce document / Cite this document :

Mention de la lettre du président de l'assemblée électorale du département de la Moselle, lors de la séance du 27 mars 1791.  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791.  
Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_24\\_1\\_13104\\_t1\\_0404\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13104_t1_0404_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 13/05/2019

sons. — Thouars. — Tours. — Troyes. — Vendôme.

Cinquième classe, dont la plus forte évaluation est de 600 livres.

Amboise. — Blanc (le) — Compiègne. — Coulommiers. — Dreux. — Gannat. — La Charité. — Loudun. — Mauriac. — Montluçon. — Richelieu. — Saint-Amand. — Saint-Florentin. — Vitry-le-François.

#### PARLEMENTS.

##### *Classement des offices de procureurs auprès des ci-devant parlements.*

Première classe, dont la plus forte évaluation est de 18,825 livres.

Paris.

Deuxième classe, dont la plus forte évaluation est de 12,000 livres.

Besançon. — Bordeaux. — Rouen. — Rennes.

Troisième classe, dont la plus forte évaluation est de 8,500 livres.

Lorraine. — Toulouse. — Aix. — Dijon. — Grenoble. — Metz. — Pau.

#### CHAMBRES DES COMPTES ET COURS DES AIDES, RÉUNIES.

##### *Classement des offices de procureurs postulants dans les Cours des comptes et des aides, réunies.*

Première classe, dont la plus forte évaluation est de 40,000 livres.

Paris.

Deuxième classe, dont la plus forte évaluation est de 11,300 livres.

Dijon. — Bretagne.

Troisième classe, dont la plus forte évaluation est de 3,000 livres.

Montpellier. — Rouen. — Aix. — Montauban. — Bordeaux. — Clermont-Ferrand. — Grenoble.

#### BUREAUX DES FINANCES.

##### *Classement des offices de procureurs dans les bureaux des finances.*

Première classe, dont la plus forte évaluation est de 2,400 livres.

Alençon. — Caen.

Deuxième classe, dont la plus forte évaluation est de 2,000 livres.

Bordeaux. — Tours.

Troisième classe, dont la plus forte évaluation est de 1,800 livres.

Auch. — Besançon. — Rouen. — Châlons. — La Rochelle. — Riom. — Toulouse.

La séance est levée à neuf heures et demie.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DE MONTESQUIOU.

Séance du dimanche 27 mars 1791 (1).

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin.

Un de MM. les secrétaires donne lecture des procès-verbaux des séances d'hier au matin et au soir, qui sont adoptés.

Un de MM. les secrétaires donne lecture des lettres suivantes :

1<sup>o</sup> Lettre du président de l'assemblée électorale du département de la Moselle.

Il prévient l'Assemblée que M. Francin, curé de Kœnigsmachen, près Thionville, a été élu au siège épiscopal du département de la Moselle, et que M. Emmery, député à l'Assemblée nationale, a été élu membre du tribunal de cassation.

2<sup>o</sup> Lettre des administrateurs du département du Tarn.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« L'Assemblée des électeurs du département du Tarn, convoquée le 15 du mois, pour procéder à l'élection de l'évêque, a fait choix de M. Gausserand, curé de Rivière, député à l'Assemblée nationale.

« La position du département du Tarn où l'on compte presque autant de réfractaires à la loi que de fonctionnaires publics, est critique; mais, espérant que la présence de l'évêque, dont le patriotisme est connu, pourrait ramener les esprits que le fanatisme a égarés, l'Assemblée des électeurs a l'honneur de vous supplier d'accorder à M. Gausserand un congé.

« Nous sommes, etc. »

3<sup>o</sup> Lettre du président de l'assemblée électorale du département de la Mayenne.

Il fait part à l'Assemblée nationale de l'élection de M. Villars, prêtre de la doctrine chrétienne, et principal du collège de la Flèche, à l'évêché du département de la Mayenne.

Ensuite il dit que les électeurs se sont rendus en grand nombre à l'assemblée électorale; que cette affluence des électeurs, en manifestant leur patriotisme, a prouvé aux malveillants l'inutilité de leurs efforts contre la liberté, dont la constitution civile du clergé est un des premiers remparts; que les électeurs ne se sont point laissés séduire par des brefs supposés, par des mandements incendiaires, mais qu'ils ont su apprécier les motifs qui font agir ceux qui confondent la religion avec leurs intérêts; que si la religion n'avait d'autre appui que des prêtres rebelles, ce serait bien alors que l'on pourrait la croire détruite.

Il ajoute que le corps électoral, rempli d'admiration et de reconnaissance pour les travaux de l'Assemblée nationale, assurera leur succès, ou s'ensevelira sous les ruines de la superbe Constitution qu'elle a donnée à la France.

Enfin, il supplie l'Assemblée de permettre qu'il soit fait mention, dans son procès-verbal, de l'adresse des électeurs du département de la Mayenne.

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.